



AIDES À L'HABITAT

avec Roannais Agglomération, améliorez votre cadre de vie

2024

**Subventions pour les propriétaires
en faveur de la réhabilitation d'un logement**

Réno'v'ton logement



Où se renseigner ?
Maison départementale de l'Habitat et du Logement
5 rue Brison à Roanne - 04 77 78 39 94



Pour qui ?

Les propriétaires (occupants, bailleurs privés, communes) de logement situé dans les communes de l'agglomération. Sans condition de ressources.

Pour quoi ?

Faire réaliser des travaux de réhabilitation pour des logements construits depuis plus de 15 ans (travaux lourds, d'adaptation, d'économie d'énergie, de transformation...).

Combien ?

Subvention maximum de 30 % du montant des travaux éligibles (subvention plafonnée à 8 000€ par logement).

Règlement complet disponible sur aggloroanne.fr ou à la MDHL 5 rue Brison à Roanne.

LA DEMANDE DE SUBVENTION DOIT ÊTRE DÉPOSÉE AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX !
Commission d'examen qui décide de l'octroi de la subvention.

Toute l'info sur aggloroanne.fr